

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 25/01/2024

VOI.24.00.A00150

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement  
RUE COMMANDANT GUEY

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise ABD DEMECO DEMENAGEMENTS  
Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 01/02/2024  
RUE COMMANDANT GUEY

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le 01/02/2024, le stationnement des véhicules est interdit au droit du numéro 12, RUE COMMANDANT GUEY sur 3 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 24 JAN. 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT



PHYSICS 305

LECTURE 10

The first part of the lecture discusses the properties of the harmonic oscillator. We start with the classical equation of motion,  $m\ddot{x} = -kx$ , which has the solution  $x(t) = A \cos(\omega t + \phi)$ , where  $\omega = \sqrt{k/m}$ . The energy of the oscillator is constant and is given by  $E = \frac{1}{2}kA^2$ . In the second part, we introduce the quantum harmonic oscillator. The Schrödinger equation is  $-\frac{\hbar^2}{2m}\psi'' + \frac{1}{2}kx^2\psi = E\psi$ . The energy levels are  $E_n = \hbar\omega(n + \frac{1}{2})$ , and the wavefunctions are given by  $\psi_n(x) = N_n H_n(\alpha x) e^{-\alpha^2 x^2/2}$ , where  $\alpha = \sqrt{mk/\hbar^2}$  and  $H_n$  are the Hermite polynomials.

### PROBLEMS

1. A harmonic oscillator with mass  $m$  and spring constant  $k$  is in its ground state. Calculate the probability of finding the particle between  $x = -a$  and  $x = a$ .

2. A harmonic oscillator is in its ground state. Calculate the expectation value of the position  $\langle x \rangle$  and the expectation value of the momentum  $\langle p \rangle$ .

3. A harmonic oscillator is in its ground state. Calculate the expectation value of the energy  $\langle E \rangle$ .

305.621

PHYSICS 305

LECTURE 10

PROBLEMS

PHYSICS 305